

Rejoindre le Réseau LOCAL

→ POUR VOUS PERMETTRE DE :

- Entrer en contact avec les différents acteurs engagés dans la démarche (collectivités, établissements, transformateurs, producteurs...) afin de trouver des réponses adaptées à des besoins précis.
- Créer une dynamique collective territoriale.
- Participer à des groupes de travail thématiques et à des formations.
- Bénéficier de retours d'expériences concernant la méthodologie, les outils, la logistique.

"Manger local, c'est pas banal"

Contact : Virginie GUICHARD - 02 43 67 38 35 - reseaulocal@mayenne.chambagri.fr



MAISON DES COLLECTIVITÉS
21 Rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGÉ



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAYENNE
Rue Albert Einstein
Parc Technopole
53000 LAVAL



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL



Une ambition commune

L'Association des Maires, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Mayenne ont engagé un projet commun de promotion, de valorisation et de consommation de produits agricoles de proximité et de qualité, au sein des établissements de restauration collective.

Un projet partagé

Répondre aux attentes de la société et à l'enjeu de santé publique en améliorant la qualité des repas :

- ➔ Augmenter la consommation de produits de proximité frais, de saison et de qualité.
- ➔ Développer une approche éducative du repas auprès des convives (travailler sur le goût, réduire le gaspillage...).

Conforter les bassins de productions agricoles et les emplois induits dans le département de la Mayenne (et plus globalement en Pays de la Loire) et déployer les relations entre les acteurs :

- ➔ Renforcer les dynamiques territoriales autour de projets multi-acteurs (consommateurs, producteurs, transformateurs, élus locaux...).
- ➔ Promouvoir les métiers de la production agricole et de la restauration, et renforcer le lien entre ces différents métiers.

Décliner concrètement le concept de développement durable dans le cadre de la restauration collective permettant de répondre :

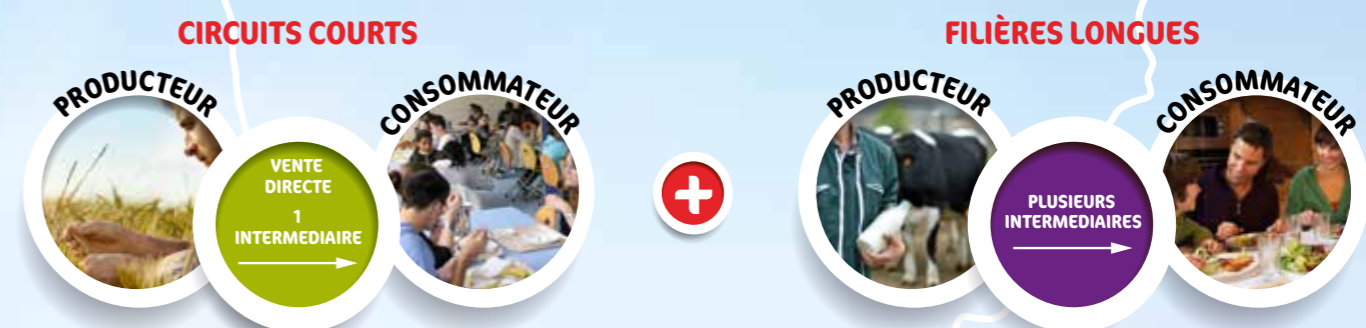
- ➔ Aux préconisations du Grenelle de l'environnement, notamment sur le développement de l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique.

Pourquoi un Réseau LOCAL

- ➔ Mettre en réseau les acteurs pour insuffler une dynamique collective et faire connaître l'offre et la demande.
- ➔ Fédérer les acteurs autour de la démarche d'introduction de produits de proximité et de qualité afin de mutualiser les savoir-faire et échanger sur les initiatives menées.
- ➔ Faire émerger des projets innovants.



CIRCUITS DE PROXIMITÉ =



Qui constitue ce réseau ?

- **Fondateurs :**
 - Association des Maires
 - Conseil départemental
 - Chambre d'agriculture
- **Partenaires associés :**
 - Chambres consulaires
 - Civism bio
 - Etablissements de restauration collective
 - Producteurs
 - Transformateurs
 - Collectivités locales
 - Sociétés de restauration
 - Grossistes...

